



Assemblée extraordinaire du 14 septembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 14^e jour du mois de septembre 2016, à 18h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson (4), MM Rémi Whittom(1), Christian Grenier (2)
Alain Delarosbil (3), Frédéric Delarosbil (6), Hébert Huard (5)

Est également présent Monsieur Paul Langlois à titre de greffier

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à **18h43** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2016-09 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-09-179 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Adoption d'une résolution en matière de ressources humaine portant sur la direction d'un service municipal
6. Adoption d'une résolution en ressources humaine portant sur un poste du service de la trésorerie et des finances
7. Adoption d'une résolution portant sur la réalisation d'une étude sur la structure organisationnelle et l'évaluation des services municipaux de la Ville de Paspébiac
8. Mandat juridique est donné dans une cause portant sur des contraventions en lien avec la réglementation municipale en urbanisme
9. Mandat juridique est donné portant sur un différent d'acquisition d'un terrain propriété de la Ville de Paspébiac
10. Mandat juridique est donné dans un différend opposant la Ville de Paspébiac et la firme Jaffa.
11. Période de questions;
12. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2016-09- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun

2016-09- 180

5- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES PORTANT SUR LA DIRECTION D'UN SERVICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la situation qui perdure au service technique et de la qualité de vie est néfaste au développement et à la qualité du service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite pouvoir compter sur un service technique et de qualité de vie qui puisse répondre aux exigences de qualité en vigueur aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal confie à Me William Assels de l'Étude St-Onge et Assels le mandat de négocier une mise à terme du contrat liant la Ville au directeur actuel du service technique et de la qualité de vie.

Adoption sur majorité : Pour – Frédéric Delarosbil, Alain Delarosbil, Hébert Huard, Christian Grenier
Contre – Gina Samson, Rémi Whittom

2016-09-181

6 – ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN RESSOURCES HUMAINES PORTANT SUR UN POSTE DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a lancé un appel d'offres afin d'assurer le remplacement de la technicienne – comptable en congé;

CONSIDÉRANT QU'une candidate a été retenue à la suite de la recommandation de la firme mandatée pour assurer le processus de qualification;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue n'a pas su répondre aux exigences de l'emploi après plus d'un mois de probation;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entrevue et un examen ont été proposés à une candidate du lot de candidatures déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Raymond Chabot Grant et Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil**, et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal adopte la recommandation de RCGT en vue du remplacement de la technicienne comptable et mandate le directeur général de procéder à l'embauche pour la période prévue pour le congé.

Adoption unanime

2016-09-182

7 – ADOPTION D'UNE RÉOLUTION PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET L'ÉVALUATION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

~~**Considérant que** la ville de Paspébiac cherche à réaliser une étude structurelle sur son organisation municipale;~~

~~**Considérant que** la ville souhaite réaliser une évaluation de l'ensemble de ses services~~

municipaux;

~~En conséquence il est proposé par _____ et appuyé par _____ de confier au service des Ressources humaines de la Fédération Québécoise des Municipalités le mandat de réaliser une étude sur la structure organisationnelle de la ville de Paspébiac et effectuer une évaluation des services municipaux existant pour un montant de _____ avant les taxes applicables.~~

REPORTÉ – décision unanime

2016-09-183 **8 – MANDAT JURIDIQUE EST DONNÉ DANS UNE CAUSE PORTANT SUR DES CONTRAVENTIONS EN LIEN AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la réglementation municipale, un propriétaire contrevient à plusieurs points de la réglementation municipale entre autre au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un premier jugement et une première condamnation a été enregistrée dans le dossier en date du 21 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce jugement et de nouvelles contreventions, le contrevenant poursuit son action à l'encontre de la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** de mandater l'Étude St-Onge et Assels avocats pour assurer la partie de la Ville de Paspébiac dans ce dossier.

Adoption unanime

2016-09-184 **9 – MANDAT JURIDIQUE EST DONNÉ PORTANT SUR UN DIFFÉREND D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite régler le différend qu'elle enregistre avec l'acquéreur d'une propriété immobilière appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** de mandater l'Étude St-Onge et Assels avocats pour assurer la partie de la Ville de Paspébiac dans ce dossier.

2016-08-185 **10 – MANDAT JURIDIQUE EST DONNÉ DANS UN DIFFÉREND OPPOSANT LA VILLE DE PASPÉBIAC ET LA FIRME JAFFA.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite régler le différend qu'elle enregistre avec l'entreprise Exploitation Jaffa Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** de mandater l'Étude St-Onge et Assels avocats pour assurer la partie de la Ville de Paspébiac dans ce dossier.

Adoption unanime

2016-09

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-09-186

12 - LEVÉ DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 19 h 58.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois directeur général et greffier